

FORMULAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation préalable. La demande d'autorisation doit être adressée, **au moins 15 jours ouvrés avant la date de l'occupation**, la date de réception faisant foi :

- **Par mail à : voirie-rvp@mairie-rueilmalmaison.fr (de préférence)**
- par courrier auprès du service Voirie-Entretien-Propreté, 13 boulevard du Maréchal Foch 92500 Rueil- Malmaison
- par dépôt en Mairie centrale – 13 boulevard du Maréchal Foch – 92500 Rueil-Malmaison

Attention

*Ce document est une demande d'autorisation ; un arrêté municipal vous sera envoyé si cette demande est agréée.
L'occupation temporaire du domaine public sera soumise au paiement d'une redevance calculée sur la base des tarifs fixés par délibération municipale (consultables ci dessous).*

La réservation des emplacements sur le domaine public ne peut se faire qu'une fois l'autorisation notifiée. La pose des panneaux et de l'arrêté devra être faite 8 jours avant le début de l'utilisation de l'emplacement réservé, et constatée par le service de Police Municipale joignable au 01.47.32.46.46. Sont à la charge de l'entreprise exécutante ou du pétitionnaire la fourniture et pose de panneaux, l'affichage de l'arrêté et la demande de constatation.

Demandeur Particulier		Entreprise	
<input type="checkbox"/> Madame ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Monsieur ⁽¹⁾	NOM de la Société (<i>débitrice de la redevance</i>) :	
NOM :		NOM/Prénom du représentant :	
Prénom :			
Date de Naissance :		N° SIRET :	
Adresse (<i>après déménagement le cas échéant</i>) :		Adresse :	
TEL :		TEL :	
Mail (obligatoire pour la notification de l'arrêté) :		Mail (obligatoire pour la notification de l'arrêté):	
<small>Toutes les mentions ci-dessus sont obligatoires</small>		<small>⁽¹⁾cocher la case appropriée</small>	

DEMANDE

- Déménagement / Emménagement
- VL PL Monte-meuble ou Nacelle
- Dépôt de benne
(préciser les dimensions en longueur et largeur)
- Emprise de chantier
(surface palissade, stockage de matériel etc...)
- Echafaudage
(préciser les dimensions en longueur et largeur)

PROLONGATION (*)

- Câbles Aériens
(indiquer le nombre de plots béton)
- Engin de levage
(préciser le poids l'engin)
- Evènement / Manifestation
- Bureau de Vente Immobilière
(préciser les dimensions en longueur et largeur)

Adresse de l'occupation :

Durée de l'occupation (nombre de jours, dates et heures précises) :

Type de véhicule et dimensions :

Observations / précisions :

Date de la demande :

Signature :

*** en cas de non-respect des dates fixées par l'arrêté, la redevance d'occupation sera due conformément au courrier adressé au pétitionnaire.**

TARIFS «OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC» APPLICABLES EN 2025

Selon la délibération n° 248 du Conseil Municipal du 18 décembre 2025

CATEGORIE TARIF	MODE DE CALCUL	TARIF
Sans dégressivité	<i>M²/jour</i>	1,60 €
Echafaudage (fixe ou mobile)	<i>M²/jour</i>	1,60 €
Dépôt de benne	<i>forfait / jour</i>	33,00 €
Stationnement d'engins de chantier pour levage, grutage avec engin de plus de 5.5 tonnes	<i>Forfait / jour</i>	570,00 €
Bureau de vente immobilière	<i>M²/jour</i>	2,50 €
Câbles aériens (emprise au sol bloc béton)	<i>par bloc béton / jour</i>	2,50 €
Neutralisation de place de stationnement ou occupation de la voie publique pour un camion ou une remorque de déménagement (2 places de stationnement) gratuit le 1er jour. Payant à partir du 2ème jour	<i>Forfait / jour à partir du 2^{ème} jour</i>	35,00 €
Neutralisation de place de stationnement ou occupation de la voie publique pour un camion ou une remorque de déménagement sur une surface supérieure à 2 places de stationnement (+ de 20 m ²)	<i>Forfait / jour à partir du 1^{er} jour</i>	35,00€ + 1,50€ le m ² à partir du 21 ^{ème} m ²
Occupation de la voie publique pour monte meuble, nacelle de déménagement	<i>Forfait / jour à partir du 1^{er} jour</i>	20,00 €
Neutralisation d'une voie de circulation ou fermeture de rue pour un camion de déménagement ou monte meuble, remorque, nacelle. Payant à partir du 1er jour	<i>Forfait / jour à partir du 1^{er} jour</i>	60,00 €
Neutralisations d'une voie de circulation ou fermeture / barrage de rue hors déménagements (ex : livraisons diverses)	<i>Forfait / jour</i>	150,00 €